



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 20 avril 2016 à 8h

Siège de la CCMM

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Etienne **THIL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Jean-Marie **BUTIN** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Jean **LOPES** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) \_ Florence **WAZYLEZUCK**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	14 avril 2016
<u>Date d'affichage</u> :	28 avril 2016
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	11
<u>Nombre de votants</u> :	12
<u>Secrétaire de séance</u> :	Dominique GOEPFER

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 mars 2016

#### 2. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 52	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution des aides – mars 2016
2016_ 53	Transports	Tarifs transports TAP 2015-2016
2016_ 54	Cohésion sociale - Finances	Actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage
2016_ 55	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – convention d'occupation précaire
2016_ 56	Domaine et patrimoine	ZI Clairs Chênes – convention d'occupation précaire
2016_ 57	Domaine et patrimoine	ZI Clairs Chênes – convention d'occupation précaire
2016_ 58	Finances	Centre aquatique – demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public
2016_ 59	Finances	Centre aquatique - Demande de subvention FEDER

# 1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 mars 2016

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance

Dominique GOEPFER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 3. Délibérations

### DÉLIBÉRATION N° 2016\_52

**Rapporteur :**  
Patrick POTTS - Vice-président chargé de l'habitat et du logement

**Objet :**  
Habitat - attribution des aides – mars 2016

Le bureau est invité à se prononcer sur l'attribution des aides à la rénovation thermique validées par la commission habitat lors de sa séance du 21 mars 2016.

Le bureau communautaire,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** l'aide conformément à la décision mentionnée dans le tableau ci-joint :

#### Aides instruites à la commission habitat du lundi 21 mars 2016

#### Rénovation thermique

N° dossier	NOM	Travaux		Éligible FART	Gain énergétique estimé après travaux (%)	Date instruction	Prime proposée (€)	Avis de la commission habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total (€ TTC)					
	COMMUNE		Coût éligible (€ TTC)					
2016 - RT 02	CIFARELLI Francesco et Antonia	Isolation de la toiture sous rampants par 220mm de laine de verre ISOCONFORT d'une résistance thermique de 6,25m².K/W sur la partie habitation donnant sur la rue.						
	68 rue Carnot	Isolation de la toiture sous rampants par 120mm d'isolant mince réfléchissant d'une résistance thermique de 6,25m².K/W sur la partie habitation donnant sur l'arrière. Réfection complète de la toiture fuyarde.	12461 € HT	Oui	28,91%	21/03/2016	901,00 €	
	54550 PONT-SAINT-VINCENT	L'entreprise sélectionnée est qualifiée RGE (Reconnu Grant de l'Environnement).	13590 € TTC					
Réservation de prime du 22/02/2016 au 21/03/2016 pour la rénovation thermique (€)							901,00 €	
Réservation de prime sur l'année 2016 pour l'aide à la rénovation thermique (€)							5 501,00 €	

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_53

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale**

---

**Objet :**

**Tarifs transports TAP 2015-2016**

---

Toutes les communes appliquent la réforme des rythmes scolaires lors de l'année scolaire 2015/2016. La communauté de communes Moselle et Madon propose aux communes l'intervention de différents services afin de les aider dans la conduite de la réforme des rythmes scolaires.

Dans le cadre de ces nouveaux temps éducatifs, elle propose également aux communes un transport afin de convoyer les enfants d'un lieu d'activité à un autre. Pour cela, la communauté de communes Moselle et Madon a passé un marché avec le transporteur TRANSDEV pour l'année scolaire 2015/2016.

La communauté de communes paie le transporteur pour les trajets effectués et refacture ensuite aux communes un forfait par déplacement. Il est proposé de fixer la participation des communes à 60 euros par aller-retour et de 30 euros par trajet simple et d'acter ce tarif par délibération.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **fixe** le tarif des transports relatifs aux temps d'accueil péri-éducatifs pour l'année scolaire 2015/2016 à 60€ par aller-retour et à 30 € par trajet simple,

- **autorise** le président à signer, au besoin, une convention avec les communes concernées.

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_54

**Rapporteur :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale**

---

**Objet :**

**Actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage**

---

Il est proposé d'augmenter la redevance d'occupation actuellement de 3 €/jour à 3,02 €/jour, afin de tenir compte de l'évolution de l'indice de référence des prix du loyer au 31 décembre 2015.

Le prix du m3 d'eau (4 €), le prix du kwh (0.13 €) et le montant de la caution (100 €) restent inchangés.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de modifier, à compter du 2 mai 2016, le tarif de l'emplacement et le fixe à 3,02 € / jour.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_55**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Centre d'activités Ariane – convention d'occupation précaire**

---

La société JPM CONSEILS - Conseils en développement et stratégie économique - a sollicité la mise à disposition d'un bureau de 20 m<sup>2</sup> au sein du Centre d'Activités Ariane.

La société JPM CONSEILS a formulé le souhait de bénéficier d'un bureau meublé. Le service de location de bureaux meublés à vocation temporaire (location à la 1/2 journée/journée/semaine/mois) n'ayant pas rencontré le succès attendu sur ces 2 années d'existence, il est proposé de mettre à la location permanente au moins 1 des 3 bureaux dédiés à ce service afin de répondre à la demande de certains futurs locataires intéressés par un bureau meublé.

Ces bureaux meublés sont proposés au tarif de 250 € HT HC/mois contre 200 € HT HC/mois pour les bureaux nus.

Enfin, la société JPM CONSEILS, création d'entreprise, intègre également la pépinière ADSN.

Le bureau communautaire est invité à approuver la convention d'occupation précaire.

---

### **Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire conclue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 avec la société JPM CONSEILS pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités Ariane – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Bureau T2 – Niveau -2
- Surface totale : 20 m<sup>2</sup>
- Loyer : 250.00 € HT mensuels
- Avance sur charges : 50.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 500.00 €

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_56

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**ZI Clairs Chênes – convention d'occupation précaire**

---

La CCMM met à disposition de la SPL COVALOM depuis janvier 2014 le bâtiment situé en entrée de la zone industrielle des Clairs Chênes à Chavigny en vue d'y stocker du matériel, notamment des conteneurs à ordures ménagères.

Il est proposé de régulariser cette mise à disposition par convention d'occupation précaire afin notamment de préciser les responsabilités de chacun des intervenants. Ainsi, la SPL COVALOM assume dès la mise à disposition du bâtiment l'ensemble des charges relatives aux consommations des fluides et énergies, entretien des espaces verts et assurance dommages aux biens.

Elle souscrit à cet effet dès début 2016 les abonnements correspondants en son nom propre en lieu et place de la CCMM.

Par ailleurs, la CCMM a obtenu une exonération totale de taxe foncière sur le bâtiment dans la mesure où celui-ci est dédié à l'activité d'un service public.

Le bureau communautaire est invité à approuver la convention d'occupation précaire.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire conclue à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la SPL COVALOM pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : ZI CLAIRS CHENES – 54 230 CHAVIGNY - Parcelle A 178 – 9201 rue de Nancy
- Dénomination locaux : bâtiment ex-MEDIDOM
- Surface totale : 831 m<sup>2</sup>
- Loyer : A titre gracieux
- Charges : 1 467.92 € HT au titre des années 2014 et 2015. Paiement à 1<sup>ère</sup> demande les années suivantes.

- **autorise** monsieur le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2016\_57

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**ZI Clairs Chênes – convention d'occupation précaire**

---

M. Pascal SCHLEGEL, antiquaire et par ailleurs ancien propriétaire de la zone, a sollicité la possibilité de louer un entrepôt sur la zone des Clairs Chênes afin d'y assurer notamment quelques travaux de rénovation de mobilier dans le cadre de son activité.

Plusieurs locaux étant disponibles, il est proposé de louer à M. Schlegel un entresol pour une durée indéterminée, celle-ci s'achevant à tout moment et dès résiliation par la CCMM notamment dans le cadre du futur aménagement.

Le bureau communautaire est invité à approuver la convention d'occupation précaire.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la convention d'occupation précaire conclue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 avec M. Pascal SCHLEGEL pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : ZI CLAIRS CHENES – 54 230 CHAVIGNY - Parcelle A 133 – 9008 rue de Nancy
- Dénomination locaux : Entresol n° 4
- Surface totale : 100 m<sup>2</sup>
- Loyer : 162.50 € HT/mois
- Charges : 37.50 €/mois

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_58**

**Rapporteur :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale**

---

**Objet :**

**Centre aquatique – demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public**

---

Le bureau est invité à solliciter une subvention de l'Etat pour le futur centre aquatique, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public, volet « bourgs centres ».

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention de l'Etat pour le futur centre aquatique, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public, volet « bourgs centres », à hauteur de 1,5 million d'euros.

## **DÉLIBÉRATION N° 2016\_59**

**Rapporteur :**

**Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de la cohésion sociale**

---

**Objet :**

**Centre aquatique - Demande de subvention FEDER**

---

Le bureau est invité à solliciter une subvention au titre des aides régionales et européennes, « programmation 2014-2020 BIOMASSE ENERGIE » pour l'installation d'une chaufferie bois au sein de l'équipement aquatique pour un montant total de 286 220 €

Le plan de financement est ainsi proposé :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
TRAVAUX	139 900	ADEME	192 500	32,10 %
MATERIEL	372 500	FEDER part EUROPE	143 110	23,90 %
MAITRE D'OEUVRE	83 000	FEDER part REGION	143 110	23,90 %
ASSISTANCE AU CHOIX ENERGETIQUE	3 000	SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES	478 720	79,90 %
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	119 680	20,10 %
<b>TOTAUX</b>	<b>598 400</b>		<b>598 400</b>	

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention du fonds européen de développement régional (FEDER) et de la région pour la construction du futur centre aquatique, selon le plan de financement ci-dessus.

La secrétaire,

Dominique GOEPFER

Le président,

Filipe PINHO



## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 52	Habitat - Logement - Finances	Habitat - attribution des aides – mars 2016
2016_ 53	Transports	Tarifs transports TAP 2015-2016
2016_ 54	Cohésion sociale - Finances	Actualisation des tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage
2016_ 55	Domaine et patrimoine	Centre d'activités Ariane – convention d'occupation précaire
2016_ 56	Domaine et patrimoine	ZI Clairs Chênes – convention d'occupation précaire
2016_ 57	Domaine et patrimoine	ZI Clairs Chênes – convention d'occupation précaire
2016_ 58	Finances	Centre aquatique – demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public
2016_ 59	Finances	Centre aquatique - Demande de subvention FEDER



## Signatures

---

Stéphane BOEGLIN		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN	Excusé	Pascal SCHNEIDER	
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	
Dominique GOEPFER		Etienne THIL	
Marie-Louise KADOK	Excusée	Hervé TILLARD	
Daniel LAGRANGE		Florence WAZYLEZUCK	Excusée
Jean LOPES	Procuration à Daniel LAGRANGE	Thierry WEYER	
Filipe PINHO			

